AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur :
- **le projet de modification n°1 de la révision n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),**
- **la création de Périmètres Délimités des Abords (PDA).**

du lundi 02 Juillet 2018 à 9h00 au jeudi 02 août 2018 à 12h (32 jours).

Le Président du tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Yves COUDERC en qualité de commissaire enquêteur.

Où consulter les pièces ?	Où transmettre ses observations et propositions ?
Rodez agglomération : 6 avenue de l'Europe à Rodez (sur dossier papier et sur poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture)	Sur les registres papiers (Rodez agglomération et ses communes)
Les mairies des communes de Rodez agglomération	Sur l'« e-registre » à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr
Sur internet : http://www.rodezagglo.fr	Par écrit : M. le Commissaire Enquêteur – RODEZ AGGLOMERATION- Service Urbanisme règlementaire 1 Place Adrien Rozier CS53531 12035 Rodez Cedex 9
	Par courriel : enquetepublique-urbanisme@rodezagglo.fr

Toute observation ou proposition, tout courrier, courriel ou documents réceptionnés après le 02 août 2018 à 12h00 ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public à Rodez agglomération, 6 avenue de l'Europe, 12000 Rodez, les :

Lieu de permanences	Jours	Dates	Heures
Rodez agglomération	lundi	02/07/2018	14h00 - 17h00
Rodez agglomération	vendredi	06/07/2018	13h30 - 16h30
Rodez agglomération	mardi	10/07/2018	09h00 - 12h00
Rodez agglomération	jeudi	12/07/2018	14h00 - 17h00
Rodez agglomération	lundi	16/07/2018	14h00 - 17h00
Rodez agglomération	mercredi	25/07/2018	09h00 - 12h00
Rodez agglomération	jeudi	02/08/2018	09h00 - 12h00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport unique et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à Rodez Agglomération 6 avenue de l'Europe, dans chacune des mairies et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet http://www.rodezagglo.fr .

Pour le projet de PLUi :
A l'issue de l'enquête publique, le conseil de communauté de Rodez agglomération se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLUi ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets précités en vue de cette approbation.

Pour le projet de PDA :
Après avoir reçu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, le préfet demandera à Rodez agglomération son accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique.
A l'issue de la procédure, les Périmètres Délimités des Abords sont créés par arrêté du préfet de région et seront alors annexés au Plan Local d'Urbanisme intercommunal par Rodez agglomération.

Les informations concernant ces projets peuvent être demandées auprès :
- du service urbanisme règlementaire : 6 avenue de l'Europe à Rodez - 05.65.73.83.75.
- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aveyron à Patrice GINTRAND ou à Thierry RUDELLE.